

DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Est-ce que je peux avoir l'agrément que pour des bébés ou que pour des grands?

Publié le : 29 juin 2020

Oui, vous pouvez faire cette demande en sollicitant votre agrément.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55